

FOIRE AUX QUESTIONS INSCRIPTIONS 2025-2026

Quand puis-je m'inscrire ?

Pour les cavalier(e)s déjà inscrit(e)s au Poneyland :

Cours **Shetland**: Lundi 19 mai à partir de 11h
Cours **Double poney**: Mardi 20 mai à partir de 11h
Cours **Sénior** : Jeudi 22 mai à partir de 11h
Cours **Baby et Poulain** : Vendredi 23 mai à partir de 11h

Pour les cavalier(e)s pas encore inscrit(e)s au Poneyland :

Cours **Shetland**: Mardi 10 juin à partir de 11h
Cours **Double poney**: Jeudi 12 juin à partir de 11h
Cours **Sénior, Baby et Poulain**: Vendredi 13 juin à partir de 11h

Comment m'inscrire ?

Rendez-vous sur le site www.poneyland.com rubrique Espace Membre.

L'inscription peut se faire depuis un ordinateur, téléphone ou tablette en passant par Kavalog Web (site internet) et non par l'application.

Pour les cavalier(e)s déjà inscrit(e)s au Poneyland :

- Connectez vous à votre « espace membre » via le site poneyland.com
- Rendez-vous sur l'onglet « acheter un forfait » pour choisir le jour et l'heure du cours souhaité.

Pour les cavalier(e)s pas encore inscrit(e)s au Poneyland :

- Créez un compte sur poneyland.com rubrique « Espace membre ».
- Rendez-vous sur l'onglet « acheter un forfait » pour choisir le jour et l'heure du cours souhaité.

En cas de doute sur votre niveau, n'hésitez pas à nous contacter.

Si vous souhaitez intégrer un cours compétition, merci d'envoyer un mail à l'adresse info@poneyland.com afin d'échanger avec un membre de l'équipe.

Le forfait reste dans votre panier pendant une heure. Au delà il se vide automatiquement si l'acompte n'a pas été réglé et l'inscription est annulée.

En complément du prix des forfaits annuels, vous avez la possibilité de souscrire un forfait annulation. Celui-ci est facultatif.

En dehors de ce forfait, aucune demande de remboursement / suspension des prélèvements des forfaits annuels, pour quelque raison que ce soit, n'est possible.

Vous avez la possibilité de refuser le forfait annulation et de renoncer de ce fait à toute demande de remboursement ou de suspension de prélèvements.

La licence fédérale de la saison en cours ainsi que la cotisation annuelle ne sont pas remboursables même avec le forfait annulation.

A quelle date les cours commencent-ils ?

L'année commence le **samedi 30 août**, les cours commenceront à cette date et jusqu'au vendredi 3 juillet 2026.

Les semaines commencent toujours le lundi et se terminent le dimanche.
Le forfait annuel compte 36 séances **dont 3 d'hippologie**.

Les cours sont suspendus pendant les vacances scolaires de la zone C, à savoir:

- du lundi 20 octobre au dimanche 2 novembre,
- du lundi 22 décembre au dimanche 4 janvier,
- du lundi 23 février au dimanche 8 mars,
- du lundi 20 avril au dimanche 3 mai.

Des stages sont proposés pendant ces périodes.

Le Poneyland est ouvert tous les jours fériés exceptés les 25 décembre, 1^{er} janvier et 15 août.

Une fermeture annuelle est prévue au mois d'août afin que les poneys et chevaux prennent leurs vacances bien méritées !

Comment régler ?

Une fois votre panier rempli, vous aurez la possibilité de régler la totalité en carte bancaire directement en ligne ou seulement un acompte pour valider votre inscription.
L'acompte correspond au paiement du mois de septembre ainsi que la licence et la cotisation.

Le solde devra être réglé au plus tard lors du premier cours de septembre, plusieurs possibilités d'encaissement vous sont proposées.

Quels sont les moyens de paiement acceptés ?

Depuis votre espace en ligne vous avez la possibilité de payer la totalité en une fois par carte bancaire en toute sécurité.

Vous pouvez également choisir d'être prélevé mensuellement sur plusieurs mois, généralement 9, au moment de votre inscription en choisissant le mode de paiement « Je paye un acompte puis par prélèvement »

Il est aussi possible de mettre en place un prélèvement trimestriel en octobre, janvier et avril, dans ce cas il faudra nous le faire savoir par mail avant la rentrée.

Dans les 2 cas vous pouvez être prélevé le 1^{er} ou le 15 du mois.

Si vous étiez inscrit(e) au Poneyland de Thiais durant l'année 2024-2025 vous n'avez pas besoin de nous envoyer un nouveau mandat SEPA, il est déjà enregistré dans votre compte.

Si vous n'étiez pas inscrit(e) au Poneyland de Thiais durant l'année 2024-2025 il est obligatoire de nous transmettre votre mandat SEPA disponible sur Kavalog accompagné de votre RIB par mail à l'adresse info@poneyland.com avant votre 1^{ère} reprise.

Vous avez également la possibilité de régler la totalité ou une partie en espèces ou chèques vacances et coupons sport avant la fin de la première semaine de cours.

En revanche suite à de trop nombreux impayés **le paiement par chèque n'est plus accepté.**

Dans quelle reprise dois-je m'inscrire ?

Pour les cavalier(e)s déjà inscrit(e)s au Poneyland :

Les monitrices ont travaillé sur les profils de chacun(e)s des cavalier(e)s et ont défini les niveaux qu'ils/elles pourront intégrer à la rentrée.

Les reprises correspondantes sont prédéfinies dans les fiches de chacun sur votre espace en ligne, vous n'aurez plus qu'à choisir le jour et l'heure qui vous conviennent.

Pour les cavalier(e)s pas encore inscrit(e)s au Poneyland :

- **J'ai moins de 6 ans** : je participe à une reprise de **30 minutes**
- **J'ai plus de 6 ans** : je participe à une reprise d'une heure.

Baby	J'ai entre 2 et 3 ans, je suis accompagné(e) d'un adulte (éveil)
Poulain 1	J'ai 4 ans, je découvre l'équitation sans être accompagné(e)
Poulain 2	J'ai 5 ans, j'ai déjà fait une année d'équitation

Je mesure moins d'1m40 : Je monte à Shetland

Ma situation	Je m'inscris en
Je n'ai jamais fait d'équitation	Débutant Shetland
J'étais en Poulain 2 l'année précédente	Galop Shetland 1
J'ai mon Galop 1	Galop Shetland 2
J'ai mon Galop 2	Galop Shetland 3

Je mesure plus d'1m40 : Je monte à Double poney

Ma situation	Je m'inscris en
Je débute l'équitation	Débutant Double
J'ai fait une année d'équitation à Shetland et je passe à Double	Galop Double 1
J'ai mon Galop 1	Galop Double 2
J'ai mon Galop 2	Galop Double 3
J'ai mon Galop 3	Galop Double 4
J'ai mon Galop 4	Galop Double 5
J'ai mon Galop 5	Sénior 6

J'ai plus de 18 ans :

Ma situation	Je m'inscris en
Je débute l'équitation	Débutant Sénior
Je monte occasionnellement - j'ai un peu d'appréhension	Sénior 1
J'ai mon Galop 1	Sénior 2
J'ai mon Galop 2 ou Galop 3	Sénior 3/4
J'ai mon Galop 3 ou 4	Sénior 4/5
J'ai mon Galop 5	Sénior 6

Un point sera effectué par les enseignant(e)s fin septembre afin de vérifier que tou(te)s les cavalier(e)s sont bien dans le niveau qui leur correspond, des changements seront effectués si besoin.

Premières séances

Pour les reprises Baby et Poulain 1, les 3 premières séances du mois de septembre seront consacrées à la découverte du poney et l'apprentissage de sa préparation et ses soins de façon ludique. Ces séances ne seront pas montées.

Pour les reprises Débutant Shetland, Débutant Double, Galop Shetland 1 et Débutant Sénior, la première séance de l'année sera dédiée à l'apprentissage de la préparation et des soins des poneys et ne sera pas montée.

Cette séance pourra également avoir lieu dans d'autres niveaux si l'enseignant estime que les cavaliers n'ont pas toutes les connaissances nécessaires.

Cela permettra à tou(te)s les cavalier(e)s d'avoir les connaissances nécessaires pour préparer leurs poneys en autonomie toute l'année.

Comment s'inscrire dans la reprise d'équitation adaptée ?

La reprise d'équitation adaptée est destinée aux cavalier(e)s en situation de handicap, une reprise collective avec 8 cavalier(e)s maximum est proposée chaque semaine, nous proposons également des cours particuliers. N'hésitez pas à nous contacter afin d'obtenir tous les renseignements nécessaires, nous sommes à votre écoute pour répondre à vos questions.

En quoi consiste le cours adulte occasionnel ?

Le cours adulte occasionnel se déroule un dimanche par mois, il y a au total 10 séances par an, ce qui permet de garder un lien avec l'équitation sans obligation présentielle hebdomadaire.

Deux niveaux sont proposés, débutant ou avancé.

Pour vous inscrire dans ces reprises merci de nous contacter par mail à l'adresse info@poneyland.com.

Qui sera ma/mon enseignant(e) ?

Les cavalier(e)s pourront découvrir leur monitrice ou moniteur à la rentrée.

Dans la mesure du possible les reprises sont encadrées par le/la même enseignant(e) tout au long de l'année du lundi au samedi.

Le dimanche étant le jour des sorties concours ainsi qu'un jour de repos que se partagent les enseignant(e)s, les reprises de cette journée peuvent être assurées par différent(e)s monitrices/moniteurs.

Comment réserver son casier ?

Des grands casiers sont disponibles en location à l'année, leur réservation s'effectuera à la rentrée.

Un mail explicatif sera envoyé à toutes et tous quelques jours avant l'ouverture des réservations.

Qu'est ce que le forfait annulation ?

En complément du prix des forfaits annuels, vous avez la possibilité de souscrire un forfait annulation. Celui-ci est facultatif.

En dehors de ce forfait, aucune demande de remboursement / suspension des prélèvements des forfaits annuels, pour quelque raison que ce soit, n'est possible.

Vous avez la possibilité de refuser le forfait annulation et de renoncer de ce fait à toute demande de remboursement ou de suspension de prélèvements.

La licence fédérale de l'année en cours ainsi que la cotisation annuelle ne sont pas remboursables même avec le forfait annulation.

Où puis-je connaître les tarifs ?

Sur notre site www.poneyland.com rubrique « Devenir Cavalier » ainsi qu'à l'accueil du club.

Y a-t-il une réduction pour les familles nombreuses ?

A partir du 2^{ème} forfait dans la même famille, une réduction de 5% s'applique automatiquement sur le forfait le moins cher.

Si les deux forfaits ne sont pas achetés le même jour la réduction ne se fera pas automatiquement, dans ce cas n'hésitez pas à nous contacter afin que nous puissions la paramétrer manuellement.

Y a-t-il une réduction pour les cavalier(e)s qui achètent un 2^{ème} forfait ?

Les cavalier(e)s qui ont deux forfaits et montent de ce fait dans deux reprises hebdomadaires ont une réduction de 5% sur le 2^{ème} forfait.

Si les deux forfaits ne sont pas achetés le même jour la réduction ne se fera pas automatiquement, dans ce cas n'hésitez pas à nous contacter afin que nous puissions la paramétrer manuellement.

Quelle tenue dois-je porter ?

Chaque cavalier(e) doit obligatoirement porter une bombe conforme à la norme NF EN 1384.

Equipement complémentaire :

- Pour les cavaliers Baby – Poulain : chaussures fermées, pantalon souple (legging ou jogging – pas de jeans)
- Pour les cavaliers Shetland – Double et Sénior: pantalon d'équitation, bottes d'équitation ou boots et chaps ainsi que des gants.

Vous pourrez trouver ces équipements dans divers magasins tels que Décathlon, PADD, Kramer...

Les crop-top sont interdits pendant les temps de monte.

Les cavalier(e)s ayant les cheveux longs doivent les attacher.

Quel matériel dois-je apporter ?

Chaque cavalier(e) doit avoir à chaque cours une cravache ainsi que son kit de pansage, composé d'une brosse souple, d'un bouchon, d'une étrille et d'un cure-pied.

Certaines enseignes proposent des sacs ou boîtes de pansage déjà complets.

Combien de temps avant le début du cours dois-je arriver ?

Les cavalier(e)s doivent arriver **une demi-heure avant la séance**, prendre connaissance du cheval ou du poney attribué via la feuille de monte et le préparer pour le cours.

Il faut également prévoir **une demi-heure après la reprise** pour assurer les soins et s'occuper de sa monture.

Puis-je choisir quel poney/cheval je vais monter ?

L'enseignant(e) est seul(e) décisionnaire des montures affectées aux cavalier(e)s pendant les reprises. Ces décisions sont prises en fonction de l'âge, de la taille, du poids et du niveau des cavalier(e)s.

Il est recommandé de ne pas faire supporter à un poney ou cheval un(e) cavalier(e) représentant plus de 10 à 15% de son poids.

Y a t-il un forfait spécial pour les parents séparés ?

Nous ne proposons pas de formule spécifique pour les cavalier(e)s ne pouvant être présent(e)s qu'une semaine sur deux en raison de parents séparés.

Les cavalier(e)s se trouvant dans cette situation doivent acquérir un forfait classique et se rendre aux reprises le plus souvent possible afin de maintenir leur apprentissage.

Aucune compensation en stage ou autre ne pourra être proposée.

Un seul identifiant de connexion peut être créé par compte Client sur le logiciel de gestion que nous utilisons. Ainsi, les parents d'enfants inscrits au Poneyland ne peuvent créer plusieurs identifiants pour le compte Client associé à leur enfant.

Il n'appartient en aucun cas au Poneyland d'être mêlé à des affaires familiales de cavaliers. Le Poneyland ne peut être tenu responsable de conséquences de différends familiaux existants entre les parents d'enfants inscrits ou de quelque information qui circule à propos de ces différends familiaux.

En cas de doute, le Poneyland se réserve le droit demander les papiers de l'enfant et/ou tout document attestant de l'autorité parentale et de ne communiquer qu'avec le ou les parents titulaires de ladite autorité parentale.

Puis-je rattraper ma séance en cas d'absence ?

Toute absence doit être déclarée au plus tard 24h avant la séance.

Chaque cavalier peut annuler et rattraper 4 séances par an sans justificatif.
Le rattrapage doit se faire dans les 3 mois suivant l'annulation sinon le bon est perdu.

En cas d'absence justifiée (certificat médical, justificatif professionnel ou scolaire) les cavaliers ont la possibilité de rattraper autant de séances que justifiées dans les 3 mois suivant l'absence.

Dois-je fournir un certificat médical ?

Seuls les cavalier(e)s de compétition doivent fournir un certificat médical ou remplir le questionnaire de santé ainsi qu'une attestation parentale pour les cavalier(e)s mineur(e)s afin de valider leur licence fédérale compétition.

Les autres cavalier(e)s n'ont pas besoin de présenter de certificat médical.

Les conditions générales de ventes sont à votre disposition sur le site www.poneyland.com rubrique « Inscriptions » et seront à lire et signer lors de votre inscription en ligne.

Nous espérons avoir répondu à toutes vos questions afin de faciliter votre inscription, si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à nous contacter !



info@poneyland.com



01 48 92 73 83



Poneyland de Thiais



[poneylanddethiais](https://www.instagram.com/poneylanddethiais)

Toute l'équipe du Poneyland de Thiais ainsi que la cavalerie ont déjà hâte de vous accueillir à la rentrée.